

AVIS DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Avis est donné de ce qui suit :

Afin de se conformer aux exigences législatives qui lui sont applicables, et notamment le nouveau droit à la portabilité des données introduit par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25), lequel entrera en vigueur le 22 septembre 2024, la Municipalité apporte certaines modifications à sa *Politique de confidentialité des renseignements personnels*.

Modifications à la Politique de confidentialité des renseignements personnels

La Municipalité de Rawdon effectue des modifications à sa Politique de confidentialité des renseignements personnels afin d'inclure le droit à la portabilité, lequel permet à toute personne d'obtenir la communication, dans un format technologique structuré et couramment utilisé, des renseignements personnels informatisés qu'elle a fournis à la Municipalité, ou d'en demander la communication à toute personne ou tout organisme autorisé par la loi à recueillir lesdits renseignements

Il est possible de consulter à les versions précédentes de la Politique de confidentialité et des avis de modifications correspondant dans la section dédiée à la Politique de confidentialité des renseignements personnels sur le site internet de la Municipalité à www.rawdon.ca

Les modifications à la *Politique de confidentialité des renseignements personnels* entreront en vigueur quinze (15) jours suivant la publication du présent avis de modification.

Donné à Rawdon, ce 17 septembre 2024.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe